

## Projet de loi n° 31 : le Collège appuie l'ouverture du gouvernement

13 juin 2019

À la suite du dépôt [du projet de loi n° 31 sur l'élargissement du pouvoir des pharmaciens](#), le Collège des médecins du Québec reconnaît cette avancée qui permettra de faciliter l'accès aux soins de santé. Ces changements législatifs s'inscrivent dans l'évolution des pratiques interprofessionnelles. En permettant notamment aux pharmaciens d'administrer et de prescrire des vaccins, le gouvernement proposera aux patients du Québec une offre complémentaire à celle déjà offerte dans les établissements de santé.

« Les besoins du public en matière de santé ont toujours été au cœur de nos préoccupations, a déclaré le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins. Je suis d'avis que les nouvelles responsabilités des pharmaciens, notamment en ce qui a trait à la vaccination, seront un moyen efficace de rejoindre une clientèle pour qui l'horaire peut être un facteur limitant. L'Ordre des pharmaciens du Québec pourra compter sur notre entière collaboration dans ce dossier. »

Le Collège rappelle l'importance d'un partenariat solide entre le médecin et le pharmacien pour répondre à l'ensemble des besoins de santé. Il considère qu'une approche collaborative et complémentaire est garante d'une médecine de qualité, en plus de permettre une prise en charge efficace et un suivi optimal.